COMMUNE DE MONTREUX

Montreux, le 11.06.2023

RAPPORT

au Conseil communal de Montreux

de la commission nommée pour l'examen du postulat
M. Emmanuel Gétaz : Postulat de MM. Emmanuel Gétaz et Michel Zulauf demandant à la Municipalité une étude visant à trouver sur le territoire communal un site susceptible d'accueillir un espace muséal sur l'histoire de la musique à Montreux.

Président :	Tal Luder (UDC)
Membres :	Ruth Bär (Les Verts) remplacé par Béatrice Tisserand
	Anne Duperret (PLR)
	Emmanuel Gétaz (ML)
	Jean-Bernard Kammer (SOC)
	Pierre Loup (DA)
	Jörg Meyer (PLR)
	Philippe Morier-Genoud (SOC)
	Michel Posternak (PLR)
	Michel Zulauf (SOC)

Séance du mardi 2 mai 2023 à 19 h à la Villa Mounsey à Montreux.

Délégation municipale : M. Jean-Baptiste PIEMONTESI (Conseiller municipal, Directeur Economie, culture et tourisme - ECT), M. Pascal FRIEDEMANN (Chef du développement économique, culturel et touristique).

Préambule

La commission confirme M. Tal LUDER dans sa fonction de président-rapporteur. Il n'y a aucune déclaration d'intérêt.

Les documents suivants sont disponibles en ligne et facilitent la compréhension du présent rapport :

1. Rapport-préavis 28/2022 de la municipalité :
   http://www.conseilmontreux.ch/ConseilCommunal/download.asp?d=6201

2. PV de la séance du CC du 1er mars 2023 :
   http://www.conseilmontreux.ch/conseilcommunal/download.asp?d=6365

1. Historique

2008 - L'Audiorama (Musée national suisse de l'audiovisuel), situé à l'époque à Territet-Montreux, rencontre des difficultés d'exploitation croissantes malgré les investissements consentis par le Conseil communal (ci-après "le CC"). L'établissement ferme ses portes au public.

2009 - Séance du CC du 9 décembre 2009 : prise en considération du postulat ZULAUF "Demande à la municipalité une étude visant à trouver sur le territoire communal un site susceptible d'accueillir un musée du jazz et le musée de l'Audiorama" (cf. rapport-préavis 28/2022, p. 17, ANNEXE 1).

2014 - Séance du CC du 8 octobre 2014 : prise en considération du postulat GÉTAZ “Montreux a-t-il raté le train des grands investissements muséaux vaudois ?” (cf. rapport-préavis 28/2022, p. 18, ANNEXE 2).

2015 - L'Audiorama cesse définitivement ses activités, la plus grande partie de la collection est reprise par le Musée national des ordinateurs et de la technique ENTER à Soleure (https://enter.ch).

2022 - Séance du CC du mercredi 12 octobre : vote du rapport-préavis 28/2022 relatif à la mise en valeur et au développement du patrimoine musical de Montreux ; au dépôt d’un dossier de candidature afin d’intégrer le réseau des villes créatives de l’UNESCO (RVCU) dans le domaine de la musique ; à l’octroi à cet effet d’un crédit d’accompagnement de CHF 110’000.- TTC au maximum ;**à la réponse au postulat de M. Michel Zulauf** demandant à la Municipalité une étude visant à trouver sur le territoire communal un site susceptible d’accueillir un Musée du Jazz et le Musée de l’Audiorama, pris en considération le 9 décembre 2009 ; **à la réponse au postulat de M. Emmanuel Gétaz** “Montreux a-t-il raté le train des grands investissements muséaux vaudois ?”.

Le CC accepte le crédit d’accompagnement de CHF 110’000 TTC au maximum concernant l’UNESCO, mais vote l’amendement GÉTAZ qui demande de biffer une partie du 4e point des conclusions (“4. de prendre acte du présent rapport ~~et qu’il a été répondu aux postulats s de M. Michel Zulauf [...] pris en considération le 9 décembre 2009 ; de M. Emmanuel Gétaz [...] pris en considération le 8 octobre 2014~~”), confirmant ainsi que le CC considère que la municipalité n’a pas répondu aux postulants.

2023 - Séance du CC du 1er février : les postulants constatent que leurs deux propositions ne figurent plus sur la liste des motions, postulats, propositions et pétitions en suspens au 31 décembre 2022. D’un point de vue politique, bien que la municipalité ait agi conformément à ses droits, cette façon de procéder ne leur convient pas. Les échanges rapportés au point - 8. Autres objets s’il y a lieu -, à la page 26 et suivantes du PV de la séance du 1er février 2023 du CC en témoignent.

2023 - Séance du CC du 1er mars 2023 : développement et renvoi en commission du postulat de MM. GÉTAZ et ZULAUF demandant à la Municipalité une étude visant à trouver sur le territoire communal un site susceptible d’accueillir un espace muséal sur l’histoire de la musique à Montreux. La proposition a été adaptée afin de correspondre à la réalité. Certaines demandes sont abandonnées, cependant le fond du postulat reste le même.

2. Position des postulants

Les postulants reviennent sur certains faits résumés au point - 1. Historique - du présent rapport, ainsi que sur des passages de leur proposition figurant à la page 21 du PV de la séance du CC du 1er mars 2023 (lien en préambule).

Le postulat se conclut ainsi : *[...] En conclusion, par ce postulat, nous souhaitons que la Municipalité analyse les possibilités de créer ce lieu sur la commune, en faisant également une recherche de base sur les musées et leur coût, notamment lorsqu’ils ont pour thématique la musique. Nous suggérons que la Municipalité analyse aussi quelles pourraient être les pistes de financement. Et enfin, nous suggérons que la Municipalité réunisse des informations déjà existantes sur l’impact économique que des centres thématiques ou musées peuvent avoir sur une ville comme la nôtre.*

M. ZULAUF espère sincèrement que ce postulat marquera le départ d’un concept novateur et futuriste. Montreux n'a pas été à la base d'un projet d’envergure depuis des années, et ce serait l’occasion de fédérer les Montreusiens et les acteurs culturels autour de l’histoire musicale de la ville.

M. GÉTAZ rejoint les propos de M. ZULAUF et ajoute que l’évocation d’un évènement tragique et pourtant intimement lié à l’histoire musicale de notre ville manque à leur texte : l’incendie du 4 décembre 1971 qui ravage totalement le Casino de Montreux. Arrivé la veille, le groupe de hard rock britannique Deep Purple

comptait enregistrer son prochain album dans le casino à l'aide du studio mobile Rolling Stones, mais le projet est réduit à néant. Le groupe s'en inspirera pour écrire sa célèbre chanson "Smoke on the Water" - cette histoire mérite à elle seule un demi musée !

Le postulat ne demande pas de construire un espace muséal, mais d'en évaluer le potentiel et l'impact économique.

3. Position de la municipalité

La commune ne dispose d'aucun site à proposer pour un espace muséal tel que souhaité par les postulants. La vision actuelle de la municipalité concernant la mise en valeur du patrimoine musical de Montreux se base sur le rapport-préavis 28/2022 déjà voté par le CC (cf. point - 1. Historique - du présent rapport, au point 2022).

Ce rapport-préavis n'est pas l'objet de la commission, cependant il est utile de rapporter le texte du point - 5.3 Réponses aux postulats sur les musées - afin de comprendre la position municipale.

[...] 5.3 Réponses aux postulats sur les musées

La réponse à la première question posée par la Municipalité (est-il pertinent, pour Montreux et sa région, de développer une offre culturelle permanente (quatre saisons) autour des arts de la scène ?) est clairement oui. En revanche, un musée de la musique traditionnel ne serait pas la réponse adéquate à la deuxième question posée :

- un musée a pour mission, par définition, de conserver un patrimoine donné ; or, s'il y a bien un patrimoine immatériel donné – les images d'archives – il n'y a que très peu d'objets à conserver à Montreux, et encore ces objets appartiennent-ils aujourd'hui à des collections privées ; il y a donc lieu d'imaginer une forme institutionnelle différente, mieux adaptée à l'idée de faire découvrir les arts vivants que celle d'un musée ;

- la création d'un musée de la musique n'incarnerait pas un bon positionnement pour Montreux : muséifier la musique et les arts vivants renverrait une image passéiste de Montreux vers l'extérieur, beaucoup trop conservatrice, alors que la Commune a précisément besoin de rajeunir son image, de lui insuffler de la vie et de la créativité ;

- dans un pays qui compte plus de 1'000 musées (soit 1 pour 8'000 habitants, un record du monde) et dans un marché qui arrive à maturité, il a y trop de concurrence prévisible (Chaplin's World, Aquatis, Plateforme 10) pour ouvrir un nouveau musée à Montreux ;

- un musée serait trop cher : pour répondre à l'ampleur du défi posé, un musée de la musique à Montreux devrait être une institution de classe internationale, voire mondiale (comme le Musée olympique, par exemple) ; pour accueillir 100'000 ou 200'000 visiteurs par année comme les musées de ce type, la surface devrait être en conséquence de l'ordre de 3'000 à 5'000 m2 ; construire et équiper une surface de cette envergure engendrerait des coûts de l'ordre de 25 à 40 millions de francs selon les estimations de Thematis SA ;

- un musée est une institution pointue, au public cible sélectionné ; le projet de Montreux doit au contraire s'adresser au public le plus large possible ; un centre thématisé offrant une expérience interactive convient mieux à cette mission qu'un musée ;

- dans un deuxième temps, pour un public d'amateurs et pour les chercheurs, imaginer une institution muséale qui aurait pour mission de présenter les archives de la musique pourrait s'avérer pertinent ; ce pourrait être le rôle d'une institution existante, comme le Musée de Montreux ou la Maison Visinand.

Quant à la troisième question posée, les réponses figurent dans la description du projet MLX. [...]

(MLX - Montreux Live Experience - cf. point 4.2 du rapport-préavis 28/2022)

M. PIEMONTESI estime que le rapport-préavis 28/2022 ainsi que l'étude de faisabilité réalisée par Thematis SA fournissent déjà beaucoup d'éléments de réponse au postulat, mais laisse la commission, respectivement le conseil communal, juger de sa pertinence.

4. Discussion

Montreux ne dispose actuellement pas d'un concept dédié à son historique musical. L'offre touristique et culturelle relative à la musique est éparpillée en divers endroits, comme par exemple : le Casino de Montreux, la statue de Freddie Mercury, le Montreux Music & Convention Center (2m2c), le Musée de Montreux. Ce dernier est ouvert du mois d'avril à novembre et fréquenté par environ 2'000 visiteurs par année. Le bâtiment n'étant pas chauffé, il est fermé durant la saison froide.

Si Montreux ambitionne de proposer une offre d'envergure et de se définir comme une "ville de la musique", il est indispensable qu'elle propose une expérience permanente à ses hôtes.

La volonté de développer le potentiel touristique et économique d'une expérience sur le thème de la musique à Montreux fait consensus. Par contre, il n'y a pas d'unanimité quant à la façon d'y parvenir. Trois tendances se dégagent :

1. La municipalité poursuit la procédure de dépôt d'un dossier de candidature afin d'intégrer le réseau des villes créatives de l'UNESCO (cf. rapport-préavis 28/2022). Il est prévu d'étudier en temps voulu l'opportunité d'allouer certains espaces à l'histoire de la musique de Montreux. Cela ne répond toutefois pas directement au postulat.

2. Les postulants souhaitent que la municipalité étudie ce qu'impliquerait l'existence d'un espace muséal d'envergure internationale, permanent et dynamique, et ce qu'il apporterait à la population montreusienne et à l'économie touristique.

3. Certains commissaires souhaitent que l'histoire musicale montreusienne ne se limite pas à un espace fermé ou défini, mais qu'elle soit répartie dans la ville sur un parcours didactique et thématique.

M. GÉTAZ rend la municipalité attentive à certains points concernant leur plan d'action :

- Le Musée de Montreux n'est clairement pas l'endroit idéal pour accueillir un espace muséal. Ni l'emplacement, ni la surface disponible ne conviennent pour un concept d'envergure.

- La création d'une expérience interactive musicale au sein du 2m2c doit être envisagée avec prudence. Il est prévu que le centre accueille à nouveau et en priorité des congrès et des évènements culturels, c'est ce qui a été voté par les citoyens. Une occupation, qu'elle soit temporaire ou permanente, de certaines surfaces pourrait entrer en conflit avec les manifestations que la commune souhaite continuer d'accueillir (Montreux Jazz Festival, Polymanga, Montreux Comedy Festival, etc.).

- L'éclatement des espaces muséaux sur le domaine public peuvent poser des problèmes de logistique. Les horaires doivent être synchronisés afin que les visiteurs puissent organiser leur parcours et se rendre facilement d'un lieu à l'autre. Il faut également prévoir du personnel d'accueil à chaque emplacement.

- L'expérience muséale doit être permanente. Pour accueillir un grand nombre de visiteurs en tout temps, il est primordial de disposer d'installations actives et accessibles toute l'année.

- Le Casino de Montreux n’est pas à proprement parler un lieu culturel. Hormis le Queen Studio Experience Montreux, c'est un lieu destiné au jeux et à la consommation.

Il ressort de la discussion que les diverses opinions exprimées ne divergent pas, bien qu’elles soient différentes. M. PIEMONTESI confirme à la commission que la continuation du plan d’action municipal n’est pas incompatible avec la prise en considération du postulat.

5. Position de la commission

Vu ce qui précède, les attentes de la commission peuvent être résumées comme suit :

1. Que le rapport de la municipalité réponde spécifiquement au postulat (cf. point 2 du rapport).

2. Si le postulat est pris en considération par le CC, que les demandes des postulants soient intégrées le plus tôt possible au plan d’action du rapport-préavis 28/2022.

3. Qu’il soit tenu compte, dans la mesure du possible, des observations formulées par la commission (cf. point 4 du rapport).

Conclusion

La commission recommande au conseil communal de prendre en considération le postulat.

9 oui, 0 non, 1 abstention, 0 bulletin blanc.

Le président-rapporteur
Tal Luder (UDC)